



**HAL**  
open science

# Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants

Jessica Pothet

► **To cite this version:**

Jessica Pothet. Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants. Genre, sexualité & société, 2016, 16, 10.4000/gss.3901 . hal-03243934

**HAL Id: hal-03243934**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03243934v1>**

Submitted on 31 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

---

## Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants

*Abandonment and shuffling of the motherhood. Having a look at the experience of women who placed their children in social services hands.*

Jessica Pothet

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gss/3901>

DOI : 10.4000/gss.3901

ISSN : 2104-3736

### Éditeur

IRIS-EHESS

Ce document vous est offert par Université de Lorraine



### Référence électronique

Jessica Pothet, « Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 16 | Automne 2016, mis en ligne le 20 décembre 2016, consulté le 12 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gss/3901> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gss.3901>

---

Ce document a été généré automatiquement le 12 mars 2020.



Genre, sexualité et société est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants

*Abandonment and shuffling of the motherhood. Having a look at the experience of women who placed their children in social services hands.*

Jessica Pothet

---

## Introduction

« J'aime mes filles c'est sûr, mais passé un temps je ne les aimais pas, c'était infernal ». Sophie, septembre 2015

- 1 Sophie est mère de trois filles (Manon, 21 ans, Marion, 18 ans et Mélissa, 15 ans). Le travail parental de Sophie est, depuis onze ans, placé sous la surveillance de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). C'est à sa demande que ses trois filles ont été placées. Lorsque nous la rencontrons, cette femme âgée de 42 ans, séparée des/du père-s de ses filles occupe un emploi d'agent de service dans un établissement scolaire. Au cours de l'entretien, elle s'attarde notamment sur la pénibilité d'un isolement l'ayant conduite à renoncer à l'exercice d'un travail parental ordinaire, pour s'extirper du sentiment de ne pas vivre ce à quoi elle aspirait alors. En décrivant les sorties d'école, les « devoirs à suivre », et les soirées d'une jeune femme seule face à trois enfants. Sophie se remémore son quotidien de l'époque : « Il fallait recommencer toujours les mêmes choses : faire faire les devoirs, faire à manger, nettoyer, les laver. Elles se disputaient, elles faisaient du bruit, franchement je n'en voulais plus {...} Et puis j'étais très maniaque et je ne supportais pas qu'elles dérangent la maison. Je leur demandais de faire leur chambre, de faire la vaisselle, de passer le balai. Je ne pouvais rien faire avec elle, je ne pouvais pas jouer, je passais mon temps à ranger, à nettoyer, à repasser ».

- 2 Cet article interroge ces expériences maternelles monoparentales, marquées par une déprise, ou des volontés de déprise, du rôle social de mère. Emprunté à la sociologie du vieillissement, le terme de « déprise » (Caradec, 2004), offre des pistes heuristiques à différents égards. Il permet d'appréhender les processus opérant dans le renoncement de ces femmes à endosser leur métier de mère (Gojard, 2010). Ainsi, ces mouvements de déprise sont à examiner au prisme d'une perte d'envie de s'occuper d'autrui, tout autant qu'à une impulsion vitale de sauvegarde de soi, lesquelles ne coïncident pas avec un relâchement total ou homogène de leur maternité, mais avec une réorganisation des modes de vie. En ce sens la notion de déprise nous paraît à même de rendre compte de ces passages. Comment ces mères, plus que jamais enjointes à la « bonne maternité » (Garcia, 2011) contemporaine, se détournent-elles des normes de dévouement, de disponibilité et d'amour maternel ? Quels sont les arguments qu'elles mobilisent pour expliquer, voire justifier, leur « impossibilité » à endosser une responsabilité éducative et à se réaliser comme pourvoyeuses d'affects et de soins vis-à-vis de leur progéniture à un moment donné de leur trajectoire familiale ? Quels sont les facteurs qui poussent certaines de ces mères à demander le placement de leurs enfants et ainsi à institutionnaliser leur travail parental ? Enfin, comment se recompose leur maternité, parfois à distance de leurs enfants, et au sein de structures de la parentalité sous contrôle (Pioli, 2006 ; Lacroix, 2015) ?
- 3 L'article se construit autour d'entretiens menés avec neuf femmes dans l'intimité de leur espace habité<sup>1</sup> et s'attachant à la question de leur rapport subjectif à leur maternité. Son propos vise à restituer des points de vue émiques à même de dégager comment se construisent, mais aussi se délitent, ces trajectoires maternelles, pour se recomposer au sein de structures de la parentalité sous contrôle. Enfin, la description des réagencements maternels étudiés intègre la question des temporalités et de leurs effets, tant ces dernières semblent opérer dans le fait de se désirer et se projeter mères.
- 4 Ces expériences de la maternité, peu éclairées par les sciences sociales, permettent d'appréhender les ressorts d'une disponibilité à l'acte éducatif inégalement répartie entre les groupes sociaux. Alors que la maternité et le travail parental constituent le lieu d'investissements majeurs et d'une réalisation personnelle pour les mères des couches moyennes et supérieures (Fine, 2002), on observe que la parentalité tend à représenter un risque social supplémentaire pour des femmes isolées, cumulant précarité matérielle et relationnelle.
- 5 Seuls de rares travaux anglo-saxons de psychologie sociale, s'attachent au « risque parental », examinant les conditions du « burn out » éducatif de parents surmenés. Néanmoins, déparée des considérations des sciences sociales, et enchevêtrée à une conception à la fois managériale et psychologisante de l'acte éducatif, la notion de « burn out » ne semble pas à même de rendre compte de la « fatigue d'être soi » (Ehrenberg, 2000) de tous les parents. Nos travaux nous engagent à discuter des « débords » et de la saturation du travail parental de personnes pour lesquelles « fatigue émotionnelle » et « surmenage » résultent davantage d'une instabilité relationnelle, voire d'un isolement social, que de l'inflation normative à laquelle tente de répondre le travail parental des mères appartenant aux classes supérieures (Gojard, 2010).
- 6 Les récits maternels offrent à voir un rôle « sous tension » entre des représentations heureuses de la maternité et un devoir dépeint comme souvent difficile à « supporter » – dialectique entre un devoir et une fonction investie de façon centrale par moments,

mais toujours en proie à des mouvements de fragilisation, notamment du fait de ses contours solitaires. C'est précisément cette maternité comme expérience de solitude qu'il s'agit d'examiner de près dans une première partie. De cette expérience se dégage un script de déprise, séquences successives au cours desquels se construisent les conditions sociales d'un désengagement parental. Nous aborderons ensuite dans une seconde partie les réagencements de la maternité, projetés, vécus, et parfois finalement imposés, des enquêtées dès lors que leur rôle de mère fait l'objet d'une régulation, et d'un contrôle par l'intervention sociale.

### **Cadre de l'enquête**

Les données sur lesquelles s'appuie cet article sont d'abord issues d'une recherche doctorale, menée à Marseille, entre 2012 et 2015, en partie portée sur les familles auxquelles s'adressent les dispositifs les plus coercitifs de soutien à la parentalité : les « stages parentaux » lesquels visent à réprimer l'absentéisme scolaire, et le placement à domicile qui répond aux larges enjeux de la protection de l'enfance<sup>2</sup>. La monoparentalité caractérise l'ensemble des familles rencontrées. Nous avons retenu les entretiens menés avec des mères ayant fait le « choix » de placer leurs enfants. Ces entretiens approfondis et répétés nous ont permis d'accéder à des discours peu « entendus » sur la maternité, ainsi qu'à des modalités de la vie familiale peu documentées, alors même que la question de la recomposition des normes de parentalité jouit aujourd'hui d'une littérature abondante. En outre, plusieurs des mères enquêtées décrivaient un désir de « déprise », une expérience maternelle s'écartant d'un « devoir du désir d'enfant » puis du « culte de l'enfant » (Geay, Humeau, 2016), au point, parfois, d'être à l'initiative du placement de leurs enfants.

Il faut cependant souligner que ces expériences se racontent difficilement, et que c'est ensuite avec peine que les enquêtées reviennent, lors d'entretiens, sur un dessaisissement ou sur une volonté d'abandon de leurs responsabilités éducatives, lesquels nourrissent un rapport déprécié à soi. En vue de compléter notre échantillon, nous avons déposé des appels à témoigner au sein de Maisons d'enfants à caractère social (MECS)<sup>3</sup>. Bien que les équipes de direction de ces structures nous indiquaient que ces placements « par choix » « se parlent peu », cette modalité du protocole d'enquête nous a finalement permis de toucher trois mères supplémentaires. Enfin, se greffent à ces rencontres, trois entretiens générés par un recrutement de bouches à oreilles dans différents cercles d'interconnaissance. La proximité des situations familiales mais aussi sociales et économiques des personnes enquêtées rend alors la comparaison possible, bien que ces analyses ne prétendent à une quelconque représentativité et visent en revanche à ouvrir des pistes de recherche à approfondir.

### **Des mères vulnérables**

- 7 Les personnes enquêtées, au-delà du fait d'être des femmes à la tête de familles monoparentales, appartiennent toutes à la fraction la moins stable des classes populaires (Siblot, 2015). Leurs situations coïncident avec une précarisation et une vulnérabilité « après protections » accentuée (Castel, 2003, 2009), qui les distingue nettement des milieux populaires largement ouvriers investis par Beaud et Pialoux

(1999) ou de la stabilité des fractions « populaires » au cœur de l'enquête, plus récente, de Cartier *et al.* (2008). Si les parcours considérés sont en bien des aspects divers, ils coïncident tous avec un faible niveau de qualification, un faible capital scolaire, une absence ou une précarité de l'emploi, une survie difficile par le biais de prestations sociales. Les familles monoparentales<sup>4</sup> représentent aujourd'hui 20 % des familles en France. Ces situations concernent très majoritairement des femmes et affectent plus particulièrement encore, tant socialement qu'économiquement les moins diplômées d'entre elles. Selon la logique désignée par Robert Castel (2003) sous le terme de « désaffiliation », la précarisation économique génère la précarisation relationnelle et réciproquement. Des travaux récents sur les formes contemporaines de la parentalité (Neyrand, 2004 ; Martial, 2013) montrent que dans les milieux où les mères sont exclues du marché de l'emploi, la monoparentalité et l'affaiblissement des liens avec le père augmentent, alors que dans ceux où le travail des femmes avec enfants reste la norme, la coparentalité est plus représentée. À ces constats, correspondent par ailleurs des conceptions normatives socialement situées de la parentalité. La monoparentalité telle qu'elle est vécue par les femmes appartenant aux franges populaires de la population obéirait d'autant plus à une réitération des normes de genre : les transformations de la vie familiale et le partage des tâches éducatives rencontrant une conception naturalisante des rôles maternel et paternel (Schwartz, 1989 ; Blöss, Odena, 2005). Les termes de « parentalité » et de « travail parental », ici définis en termes d'occupations matérielles, de disponibilité mais aussi de prolongement d'un parent à travers un enfant voué à n'être ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre (Verjus, Vogel, 2009), ne parviennent pas, en ce sens, à neutraliser les rapports de genre (Bastard, 2006) et à masquer que la « charge mentale<sup>5</sup> » des tâches domestiques liées à l'enfant demeure une responsabilité féminine (Blöss, 2016).

## Une maternité expérience de solitude

- 8 Les mères rencontrées au cours de cette recherche sont des femmes à la tête de familles monoparentales aux morphologies complexes, notamment parce que s'additionnent en leur sein différentes filiations, produits de successives unions. Souvent entrées dans la maternité très jeunes – en moyenne à l'âge de 21 ans, alors que l'âge moyen de la première maternité se situe en France en 2010 à 28,1 ans<sup>6</sup> –, les biographies des enquêtées se caractérisent par un repli sur le terrain du domestique et de l'intime ; la relation de parentalité exclusive à l'enfant venant expliquer dans bien des cas l'absence d'autres formes d'inscription sociale (formation, emploi, tissu relationnel dense). Ces femmes sont aujourd'hui prises dans des dispositifs d'aide à la parentalité divers, dont certains coïncident avec une prise en charge éducative et sociale qui leur échappe, à l'instar des dispositifs de protection de l'enfance que prévoit l'Aide sociale à l'enfance. Ces précisions apportées, on souligne que pour une majorité des personnes enquêtées, leur désarroi est tel qu'il apparaît que l'enquêtrice est moins considérée comme une « autre » face à laquelle il importe de garder la face, ou encore de tenir des positions projetées comme socialement valorisées, que comme une personne extérieure pouvant apporter, pour certaines, une écoute attentive, un espace d'expression, voire de justification.

## Un désinvestissement des pères

- 9 Safia a 41 ans. Elle a cinq enfants nés de trois unions distinctes. Elle élève seule ses cinq fils âgés de 18, 16, 13, 7 et 3 ans dans un logement social de trois pièces dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Safia ne travaille pas et sa famille vit au moyen du Revenu de solidarité octroyé aux familles (Rsa), et des prestations sociales de la Caisse d'allocation familiale (CAF), soit un revenu mensuel avoisinant les 1 500 euros pour une famille de six personnes. Les deux fils aînés de Safia, nés de son premier mariage, ne voient aujourd'hui leur père que le temps d'un mois d'été par an, ce dernier vivant en Algérie. Seul son second époux, dont elle est divorcée, prend en charge le temps d'un week-end par mois ses fils de 13 et 7 ans. À noter que l'investissement de ces deux pères (visite, hébergement et entretien) ne répond à aucune obligation et à aucune régularité. Enfin, Killian, 3 ans, cadet de Safia, ne connaît pas son père, qui ne l'a pas reconnu.
- 10 À l'instar des autres enquêtées, Safia est moins entrée en conjugalité par amour que pour échapper à une emprise patriarcale et se distancier des valeurs répressives auxquelles elles étaient soumises. Son mariage et sa maternité représentaient alors pour elle les seuls horizons biographiques disponibles. Ces mariages consentis, mais non moins obligés se transforment dans bien des cas en mariages manqués (Schwartz, 1990). Jeunes mères, elles se voient conférer une place de parent principal, du fait d'une faible implication de leurs conjoints, sans être pour autant préparées à assumer seule ces responsabilités d'adulte. Ces défauts de paternité lors de la vie conjugale constituent une première source de désunion. Comme le décrivent les travaux de Villeneuve-Gokalp (2010), on observe à cet égard, que ce sont nos enquêtées qui sont à l'initiative de la fin de la vie conjugale et de la réorganisation du foyer familial. Avec cette évolution que les unions suivantes entérinent cette division sexuée des rôles confère aux nouveaux conjoints une place de compagnon de la mère, figure remplaçable, et cela même lorsqu'ils sont les pères de nouveaux enfants au sein du couple conjugal. La conjugalité rompue, ce manque ou cette absence d'investissement des pères est exacerbé sous l'effet d'un modèle de séparation « traditionnel » au sein duquel la rigidité des normes de genre tend à compromettre les chances d'un investissement égalitaire et conjugué des rôles parentaux (Martial, 2013). Par exemple, aucune des mères enquêtées ne perçoit ou n'a à aucun moment perçu de pension alimentaire fixe, quand bien même celle-ci ait été établie par un jugement. À l'instar de ce que montre Cadolle, les configurations familiales après divorce renforcent la « monoparentalité éducative » (2010) qui caractérise la famille contemporaine. En ce sens, les enfants des enquêtées n'ont pas de relations régulières avec leurs pères et lorsque, dans deux situations seulement, la filiation sociale se maintient, celle-ci n'entraîne pas pour les pères de responsabilités éducatives à l'égard de leurs enfants.
- 11 Rose vit avec sa fille unique Laura, âgée de 11 ans, qui ne voit son père que rarement, « cinq fois dans l'année pas plus ». Elles occupent un logement social dans les quartiers sud de Marseille. Ces territoires bénéficient d'une action socio-éducative dense, de par la présence de nombreuses structures et associations pourvoyeuses d'espaces de socialisation et d'accompagnement des familles. Rose bénéficie aujourd'hui des actions d'aide à la parentalité proposées par le centre social. Durant l'entretien, elle revient sur les débuts d'une entrée en maternité douloureuse à laquelle elle n'était pas préparée, ainsi que sur l'absence de co-parentalité sociale et sur la sur-responsabilisation qu'elle induit : « Je fais marcher la maison, c'est obligé. Maintenant son père ça fait deux mois

qu'on l'a pas vu, ben deux mois sans pension (*rires*). Comment faire ? Je vais pas lui mettre un couteau sous la gorge. Et puis, il va me dire : "non je peux pas", alors ben je dis rien et je laisse faire, et je me débrouille. Ça va, elle [sa fille] manque de rien. Moi, comme je dis, on mange tous les jours, on a un toit sur la tête, tout est payé, maintenant c'est sûr que tous les mois on est à découvert mais on doit rien à personne. C'est tout. C'est moi qui gère ! ».

12 L'après séparation rime avec un désinvestissement accru des pères, qui réitère une asymétrie des places parentales, perçue par ces mères comme particulièrement injuste. La maternité vient finalement poursuivre le désarmement des femmes que nous avons rencontrées, dans la mesure où elle accroît leurs désillusions. C'est ce dont témoigne Nathalie, qui a une fille Jeanne et un fils Thomas, nés d'une même union. Assistante de vie, elle vit dans un studio, ancienne chambre de service, dans un immeuble cossu du centre-ville de Marseille. Restée plusieurs années sans emploi, elle trouve aujourd'hui une maigre stabilité financière en faisant des remplacements réguliers dans diverses associations d'aide à la personne. Au moment de notre entretien, la garde de ses deux enfants est depuis six années déléguée à sa propre mère, alors désignée « tiers digne de confiance ». De la même manière que les autres enquêtées, Nathalie dépeint une maternité solitaire, prononcée par la séparation :

13 « Le plus dur pour moi dans ma vie ça a été de me retrouver seule avec deux enfants en bas âge, là oui ça été un moment très dur (*silence*). J'allais pas rester avec un homme qui, la journée dort et le soir il sort ou va l'après-midi à la pêche, il avait pas de vie de famille. Et puis apparemment je portais des cornes, j'allais pas vivre comme ça non plus. Donc c'est moi qui ai fait ce choix. Mais après, me retrouver seule avec deux enfants en bas âge ça a été horrible. Pour moi on était séparé mais je pensais que leur père allait continuer à les voir. C'était *hard*. À un moment donné j'ai sombré dans la dépression et puis je me suis reprise parce que j'ai des enfants, mais c'était trop dur. »

14 Au fil des récits se dessinent ainsi des maternités « en solitaire », privées de la médiation paternelle et d'une inscription au sein du couple conjugal (Martial, 2016), lesquelles produisent un sentiment d'amertume particulièrement criant dans plusieurs entretiens, comme en atteste le récit de Safia :

« Il devrait y avoir une loi, de convoquer les pères, pas tout le temps la mère. Qu'on cherche à comprendre pourquoi, pourquoi tout repose sur la mère ? Y'a que la femme dans la famille, quand les enfants déraillent. Moi je laisse rien passer, je fouille les chambres, je fais la perquisition pour savoir où ils sont, où ils étaient, quand un copain vient à la maison, je téléphone à la mère, je fais tout hein. Des fois je dis à son père : "Appelle tes garçons, essaie de comprendre pourquoi..." »

C'est difficile pour moi de comprendre les garçons, peut-être qu'ils sont obligés de passer par là. Mais je comprends pas pourquoi tout le temps la mère, quand y'a une bêtise ou quoi, c'est la mère qui prend plus que le père. Des fois on retire les enfants et on les place ailleurs. Moi je vous avoue, si le papa me demande la responsabilité, la garde des petits, ben je lui donne hein. Parce que c'est des garçons, ils vont grandir, moi j'aimerais que le père ressente ce que moi j'ai pu ressentir. Je le fais, pas par revanche, mais pour qu'il puisse ressentir. Moi si je pouvais parler auprès du juge, j'aurais aimé que lui les prenne au moins le week-end... Même si il faut moi lui donner la pension, mais qu'il puisse savoir ce que c'est {...} Samedi j'étais de mariage, il [son fils] était malade, il voulait que je reste avec lui. Je lui ai dit « oh faut que vous grandissiez, après vous allez partir, faire votre vie, je peux pas être tout le temps-là. »<sup>7</sup>

15 Un rejet de la norme de disponibilité s'exprime dans le discours de Safia. Il se comprend notamment par une mise en concurrence des légitimités et des intérêts. De l'absence de



partage des responsabilités éducatives qui pèse sur ces femmes résulte une expérience de la maternité vécue de manière particulièrement accrue comme un obstacle à la mise en œuvre d'une vie plus satisfaisante. Leurs propos remettent en outre en question le primat du masculin dans la possibilité de jouir de la liberté, et revêtent les aspects d'un sursaut que l'on pourrait qualifier de féministe. Les enquêtées refusent, au moins dans le discours, les contraintes et les arrangements qu'impose la perpétuation de la division sexuée du travail parental et domestique faisant suite à leur désunion. Certaines se soustraient volontairement à la norme de disponibilité de la « bonne mère » parce qu'elles l'appréhendent comme entravant leur accès à une variété d'espaces de sociabilité. Elles refusent leur attache exclusive à un domaine réservé et souhaitent jouer leur vie sur plusieurs tableaux. On retrouve au sein des discours recueillis ce que décrit Franz Schultheis : « Les personnes connaissent et ont intégré jusqu'à un certain point (et avec des modalités singulières) des valeurs de l'épanouissement de soi à une époque où pouvoir sortir avec les copines le soir, penser un peu à soi, représentent ou auraient pu représenter à un certain moment de son parcours de vie, un bol d'air salvateur » (2011, 74). Or, la charge que représente leurs enfants les prive de s'octroyer des moments hors du cadre familial et constitue une entrave à leur réalisation de soi tant elle « place leur identité de femme en impasse » (Neyrand, 2004, 135). On observe aussi la construction de représentations associées à la maternité socialement différenciées : alors que la maternité tend à représenter pour les femmes des couches sociales les plus aisées, et particulièrement pour celles qui exercent une profession intellectuelle, « la suite logique de la réussite de la vie amoureuse et sexuelle du couple qui, associée à la réussite professionnelle, apparaît comme la condition de la réalisation d'une femme complète » (Fine, 2002, n° de page), la maternité des enquêtées de par ses contours solitaires devient, au moins dans leurs représentations, un facteur déterminant de leur désaffiliation.

## Rupture des liens avec le milieu d'origine

- 16 Le désinvestissement des pères est d'autant plus durement subi que ces mères se retrouvent souvent en butte à la surveillance, confrontées à une entreprise de critique et de moralisation de la part des ascendants, processus qui pour l'ensemble des situations considérées s'arriment à leur choix de rupture de la conjugalité. Les comptes rendus des enquêtées ne dérogent donc pas au constat d'une conception du mariage également socialement située. La contraction d'un mariage pour la vie, ou encore l'importance qu'un enfant grandisse au sein du même foyer que son père et sa mère sont des idées plus répandues, et plus fortement ancrées, au sein des couches populaires de la population (Geay, Humeau, 2016). Les discours des enquêtées incarnent cette idée, dans la mesure où elles expliquent que ces ruptures du lien conjugal sont le terreau à partir duquel se nouent les conditions d'une mise à distance, voire d'une rupture durable, avec leur famille d'origine. Sorties des cadres normatifs et des règles qui organisent leur milieu d'origine, elles ont ainsi à subir une absence de reconnaissance familiale, qui amplifie le stigmate social attaché à la monoparentalité. Nathalie explique qu'elle n'a pu compter sur le soutien de sa mère qui l'avait « prévenue » de ce qu'engendre une rupture. Considérée par sa mère comme inapte à endosser seule ses responsabilités éducatives, cette dernière lui propose alors de s'occuper momentanément de ses enfants, ce qu'elle accepte :

« C'est ma mère qui m'a dit : "écoute si tu es trop dans la merde, moi je te prends les petits". Mais bon quand on est qu'auxiliaire de vie, on ne peut pas prendre souvent des congés pour aller les voir. J'ai pas les moyens ! Avant elle me disait : "Mais on va s'arranger et tu pourras venir souvent. Je t'aiderai, on viendra et le soir on te téléphonera, on t'écrira...". Alors ça, ça m'allait et puis j'avais trop de soucis. [...] J'étais dans la merde vraiment, j'étais dans la merde avec mes petits. Je ne m'en sortais pas, j'étais seule, j'avais envie d'être mieux, de vivre autrement ».

- 17 Bien que Nathalie ait participé à la désignation de sa mère comme « tiers digne de confiance », la description qu'elle dresse du placement de ses enfants relativise considérablement l'existence d'une « famille refuge », pourtant souvent dépeinte dans la littérature comme dernier rempart face aux difficultés et aux disqualifications extérieures des milieux populaires (Blöss, 1997 ; Le Pape, 2009). D'ailleurs, lorsque l'on interroge Nathalie sur sa famille, elle précise : « Ben moi ma famille c'est mes enfants, parce que le reste ne fonctionne plus. On ne peut pas compter sur eux ». Au gré de parcours différents, les mères rencontrées insistent sur la vulnérabilité de leurs relations avec leurs ascendants, acteurs de premier rang du contrôle social auquel est soumise leur maternité.
- 18 Safia, explique le fait qu'elle n'ait plus de liens avec sa famille par la succession de ses histoires conjugales et des recompositions familiales qu'elles ont engendrées :
- Safia : « Mes parents n'ont pas accepté ma nouvelle relation, ils ont pas accepté que je refasse ma vie, donc j'ai coupé un peu les ponts.  
 Enquêtrice : Vos enfants les voient ?  
 S : Non, non, pas du tout. Vous savez quand vous allez dans un endroit, vous êtes mal accueillis, vous savez que vous êtes pas au bon endroit, moi, vous savez j'y vais pas.  
 E : Et avec vos frères et sœurs ?  
 S : On se voyait, on était bien, mais non, pas depuis mon nouveau mari, après mon nouveau mariage, rien du tout. Ils n'ont pas voulu que je me remette encore avec une personne en situation irrégulière. Ils m'ont dit : "c'est pas possible" quoi. Lui, il s'entendait pas du tout avec mes parents, il était pas le bienvenu, voilà. Je les vois comme ça, parce qu'on habite tous à côté donc on se croise, on se "voit" (au sens propre), on se dit bonjour ».
- 19 Alors même que les ruptures successives de la vie conjugale de Safia traduisent une émancipation certaine des normes prévalant au sein de sa famille d'origine – « Pour ma mère on se marie une fois, avec un ami de la famille et on passe sa vie comme ça en supportant ! C'est ce qu'elle a fait et j'ai une sœur qui a fait exactement comme elle » – ces ruptures la positionnent, néanmoins, dans une précarité relationnelle face à son entourage familial. On entrevoit alors comment les normes de choix et de révocabilité des liens conjugaux et amoureux régissant la famille relationnelle (De Singly, 2007) peuvent coïncider avec une mise en œuvre vaine pour les femmes rencontrées. Ces mères souhaitent embrasser des normes d'autonomie féminine, du droit à l'aspiration à une vie amoureuse épanouie, mais s'aperçoivent à leurs dépens qu'elles n'ont pas les « supports »<sup>8</sup> facilitant leur réalisation.

## La maternité comme lieu d'incomplétude

- 20 Ces femmes présentent des trajectoires sociales qu'elles définissent elles-mêmes comme négativement chargées. Leurs récits s'inscrivent le plus souvent dans le registre des histoires résonnant en termes de souffrances. L'observation de ces trajectoires montre que la vulnérabilité se confond avec la blessure, et corrobore les analyses de

Soulet : « le contexte sociétal d'épreuves et de sélectivité identifie *a posteriori* comme faible celui qui a moins réussi les épreuves. Le rapport à l'intégration à l'être-en-société renvoie chacun à ses potentialités mais aussi à ses doutes et à ses craintes, à ses possibles défaillances passagères comme à ses éventuelles insuffisances rédhibitoires. La souffrance qui en résulte est en fait la souffrance d'être une personne limitée, inaboutie par rapport aux possibilités qui lui sont offertes de se réaliser » (2005, 15). La maternité des enquêtées vient accentuer un sentiment d'impuissance, voire parfois de servitude. Celle-ci succède à une enfance décrite comme peu heureuse, ainsi qu'à la constitution d'une conjugalité échappatoire, laquelle loin de réviser leur trajectoire perpétue un modèle hiérarchique des places. Le pouvoir patriarcal régissant leur famille d'origine, cède en ce sens la place à une division sociale et sexuelle des tâches qui les empêche de penser à elles, et renforce au contraire leur immobilité, d'où leurs volontés de rompre et de s'extraire d'un vécu ne répondant pas à leurs attentes. Or, leur condition de mère au sein de structures monoparentales ne coïncide pas non plus avec le changement espéré.

- 21 L'espace de leur parentalité devient réduit, au contraire, à une expérience de solitude, générant un fort sentiment d'incomplétude (Campéon, 2015). Sophie ne supportait plus sa monorésidentialité subie perçue comme difficilement réversible du fait de la présence de ses trois enfants. De la même manière que l'observe Campeon à partir de ses analyses sur les formes de solitudes contraintes, que l'enfant finit par être appréhendé comme le moteur du délitement de leur vie sociale par les mères enquêtées, en cela qu'il les assujetti à la contrainte. Les discours des enquêtées dépeignent la maternité comme la cause d'existences moroses. « Je ne me voyais pas rester seule à 38 ans avec les filles. J'avais toujours eu des hommes, je m'étais mariée deux fois, je ne me voyais pas passer mes soirées ici, ne pas sortir le week-end, m'occuper des filles et ne pas penser à ma vie de femme », se justifie Sophie. À l'instar de ce que nous observons, et de ce que décrivent Millet et Thin, « les mères seules en charge de la socialisation des enfants, sans emploi et sans ressources, disposent d'un réseau de sociabilité restreint dont la faiblesse et parfois l'inexistence cantonnent les contacts avec des personnes extérieures à l'univers familial restreint » (2005, 157). La charge d'enfant vient alors télescoper une quête d'horizons plus heureux, et particulièrement la recherche d'une vie amoureuse épanouie. Cette tension se manifeste chez plusieurs enquêtées, l'enfant cristallise alors les craintes d'une solitude durable, mettant en péril la survie affective, ou le spectre d'une identité de femme, déjà supplantée par une entrée précoce en maternité.

### Des volontés de « déprises »

- 22 Au prisme de logiques hétérogènes, les mères enquêtées tentent alors de (re)négocier les ressorts de leur sur-responsabilisation. Il s'agit par exemple pour Maëva, 28 ans, mère de trois garçons âgés de 4, 9 et 12 ans, issus de deux unions, de souhaiter une redéfinition plus équitable des rôles parentaux :

« Et quand je pense qu'il y'en a encore deux autres derrière ! Que des garçons ! Récemment je me disais... je voulais faire un courrier pour donner la garde à mon mari, parce que là moi je ne peux plus, je fais tout toute seule. J'ai rien de mes ex-maris, le dernier, on est en instance de divorce, et le premier il ne me donne absolument rien. Quand les enfants partent, c'est moi qui finance tout, même pour aller le voir, c'est moi ».

- 23 Pour d'autres mères, l'issue tient dans le fait de se défaire de l'obligation d'accomplir des tâches routinières et quotidiennes, et ainsi de se soustraire à quelques obligations parentales. Ainsi, Virginie, que nous avons rencontrée dans le cadre d'une Maison d'enfants à caractère social (MECS), en raison du placement séquentiel<sup>9</sup> de ses filles, « lance » à la fin de notre entretien à ses filles scolarisées en CP et CE1 qu'elle ne se « lèvera pas le lendemain pour les accompagner à l'école », compte-tenu de l'heure tardive jusqu'à laquelle elle a consenti à notre entrevue. Face à l'insistance de sa fille aînée, Virginie lui répond de se « débrouiller » ou encore « qu'il n'y a pas moyen », trouvant une légitimité à sa position dans le fait de s'être « levée pour l'école tous les jours cette semaine ». Son sentiment d'épuisement justifie également qu'elle ne veuille nourrir le chat en notre présence – elle reporte alors la responsabilité de l'animal domestique sur ses filles –, et qu'elle ne puisse préparer de quoi dîner, se proposant de « passer au Mac Do » après notre départ. Le positionnement de Virginie vis-à-vis de ses filles permet d'observer directement et de manière pragmatique une indisponibilité, qui n'est pas sans rapport avec la description de trajectoires maternelles solitaires privées des supports que pourraient être la présence d'un co-éducateur et d'une famille élargie. À cet égard, un positionnement contestataire consistant à ne plus souscrire aux responsabilités univoques engagées par leur monoparentalité s'élabore. L'avènement de la maternité engage un mouvement de réforme de soi, mais celui-ci rencontre des résistances pour des mères dont le retour sur soi résonne en termes d'incomplétude. Au sein de ces parcours marqués par une expérience de la maternité vécue comme exclusive de toute autre forme d'inscription sociale, la maternité devient un avatar des obstacles à la réalisation personnelle. L'injonction à aimer ses enfants traverse leurs discours mais ne masque pas une volonté de se dessaisir d'un exercice quotidien de leur parentalité, comme en atteste le discours de Sophie : « C'est moi qui ai tiré la sonnette d'alarme, j'allais péter un câble, je n'en voulais plus, mais je ne pensais pas qu'elles seraient placées si loin et si longtemps ».
- 24 C'est donc à la demande de leur mère que sont placées les filles de Sophie, alors qu'une première tentative de maintien d'un exercice parental ordinaire ait été éprouvée. Ses deux filles aînées ont d'abord connu une année d'internat au sein d'un établissement privé à plus de 70 kilomètres du domicile familial. Toutefois, Sophie ne se sentait pas suffisamment « déchargée » puisqu'« il fallait les récupérer tous les week-ends et c'était lourd ». Non moins difficilement vécues par la mère, ces recompositions au sein du foyer familial se sont alors limitées à deux fois par mois. Pour autant, cet aménagement des conditions de réalisation du travail parental ne répondait pas aux attentes d'émancipation de Sophie, et participait, de plus, à fragiliser la relation qu'elle entretenait avec ses filles aînées. Elle se souvient que ses filles n'étaient pas correctement entretenues :
- 25 « Elles ne se lavaient pas tous les jours, pour moi ce n'était plus mes filles. Quand je les récupérais dans la voiture, je ne me retournais pas, je leur disais qu'elles puaien le poisson, c'était horrible, même la voiture gardait cette odeur. Elles sentaient la pisser. En fait, Marion recommençait à faire pipi au lit, elle ne se lavait pas et pour faire pareil Manon aussi faisait pipi au lit. Je ne le supportais pas, c'était dégueulasse. Et puis, quand elles revenaient le week-end, il y avait toujours un problème avec Manon, elle n'était jamais contente, il fallait toujours qu'elle invente quelque chose pour se faire remarquer ».

- 26 C'est à l'issue de ces premiers aménagements, initiés par la scolarisation en internat de ses filles, que Sophie va demander leur placement.
- 27 Les mouvements de déprise maternelle de ces femmes font suite à une perte d'envie et répondent en général d'un besoin de préservation de leur unité, quand tous les épisodes de leur trajectoires biographiques (mariage raté, désunion conjugale, rupture familiale, faiblesse du tissu relationnel) viennent activer leur processus de construction identitaire et remettent en question leurs engagements antérieurs. Les pleurs des enquêtées, à certains moments de nos entretiens, rendent compte du conflit intense qui les animent lorsqu'elles parviennent à placer leurs enfants, entre le besoin de se projeter dans un avenir différent de ce qu'elles ont connu, et connaissent, et celui de ne pas accroître le lot de leurs défaillances en réifiant leur rôle maternel à distance des normes de dévouement maternel.
- 28 Lorsque les enfants sont placés, l'administration de la maternité déborde alors du cadre privé pour concerner un ensemble d'acteurs institutionnels prescripteurs d'un partage de la parentalité. En résulte la fabrique de maternités à distance et/ou reportées au sein de structures contrôlées de la parentalité. La seconde partie de cette contribution souhaite porter le regard sur les réagencements engendrés par cette institutionnalisation de la maternité, au prisme de l'action des travailleurs sociaux, et des temporalités des trajectoires biographiques des enquêtées.

## Recomposition du sens et des formes donnés à la maternité

- 29 Aux volontés de déprise observées succèdent des formes de maternité sous contrôle, au sein desquelles les compétences domestiques et parentales des enquêtées constituent un objet d'évaluation de la part de dispositifs de contrôle.

### Des maternités qui s'inscrivent dans des structures contrôlées

- 30 Si plusieurs d'entre elles ont connu des situations de placement de leurs enfants à leur demande, toutes évoquent des expériences amères. Nathalie revient sur le caractère insupportable de la surveillance dont elle faisait l'objet :

« Une assistante sociale venait voir les petits, ils disaient que chez moi c'était trop petit. Je leur disais : "Écoutez, j'ai fait une demande et pas que chez HMP (Habitat Marseille Provence). J'en ai fait plein, avec deux enfants, une petite aide de la CAF et un salaire, normalement j'» y aurais droit, je prends ce qu'on me donne". Elle venait à la maison, c'était chiant, je travaillais pas le mercredi exprès et on pouvait pas sortir avec les enfants, je ne pouvais pas aller au jardin, il fallait qu'ils observent ce qui se passait à la maison. Elle venait de deux heures jusqu'à quatre heures, ça me gonflait. Elle venait toutes les semaines, c'était gonflant, elle regarde ce que tu fais avec tes enfants. Je disais que je voulais pouvoir sortir avec mes enfants, je voulais pouvoir les emmener à la plage. Parce que garder un enfant toute la journée à la maison c'est pas possible. Et puis, en plus mon fils est hyperactif, il a besoin de bouger, non ça n'allait pas du tout. Elle venait voir comment ça se passait au quotidien, en fait et je leur répétais : "Regardez le frigo est plein, le congèle est plein, il n'y a pas de problème !". Mais elle regardait la tenue des enfants, l'hygiène, le linge, comment tu fais le ménage... Comme j'ai dit un jour à une assistante sociale : "Vous faites partie de l'AEMO (Aide éducative en milieu ouvert)<sup>10</sup>, vous êtes

censés m'aider à trouver au moins un HLM ! Je vivrais mieux, je m'en sortirais mieux, et mes enfants seront mieux !" »

- 31 Comme le montrent les travaux de Cardi à propos de la surveillance et de la criminalisation des familles, on sait que ce sont surtout les mères, et a fortiori les mères en situation de monoparentalité, les premières cibles des dispositifs en charge de la régulation du « désordre des familles » et de la protection de l'enfance. La protection dont bénéficiait Nathalie s'effectuait en outre par une surveillance intensive et peu négociée, particulièrement portée sur la façon dont elle assurait son rôle de mère. L'accent placé sur l'hygiène et les soins corporels témoigne d'ailleurs d'une conception traditionnelle des tâches associées au genre féminin et vise d'une part à souligner plus fortement les carences de la maternité de ces femmes, d'autre part à diffuser une naturalisation de la maternité. Nathalie insiste sur l'étendue du contrôle, de la tenue de son intérieur aux peu de relations amicales qu'elle entretenait alors. Chacun de ses agissements devenait le lieu d'une évaluation de ses aptitudes à être mère. Or, si le contrôle décrit par les enquêtées porte finalement sur des objets peu définis et tend à irriguer l'ensemble de leur quotidien, il demeure que les conditions sociales à partir desquelles s'élabore leur maternité ne semblent pas soumises à examen. Il en va d'une naturalisation de leurs difficultés, et plus généralement de leurs dispositions, à même de les enfermer au sein de figures maternelles déviantes (Cardi, 2007).
- 32 Pourtant, l'instabilité qui gouverne les différents pans de la vie domestique et familiale restreint leurs projections concernant leurs désirs pour leur famille. On retrouve dans ces processus ce que décrivent Millet et Thin à propos de l'« épreuve de la précarité » et de ses effets (2005). Par exemple, les conditions d'existence de l'après-séparation placent les mères enquêtées dans l'incapacité objective de se projeter vers l'avenir, à la fois parce que la vie au jour le jour empêche toute projection. Et parce que l'avenir, à la lumière des échecs affectifs du passé, résonne en termes d'inquiétudes (risque de chute sociale, crainte de ne pas répondre aux difficultés que rencontreraient les enfants, peur de ne pas s'en sortir). Ensuite, les thèmes qui se dégagent de nos entretiens laissent apparaître une question éducative feutrée, presque effacée par le poids des contingences. Ces mères ne s'épanchent pas sur les besoins de leurs enfants, ni sur ce qu'elles faisaient, ou même auraient souhaité faire, au quotidien avec eux. Dans leurs discours, la reconstitution de leur maternité concerne plus facilement leur condition parentale : histoire familiale, liens familiaux, logement... Or, dans un contexte pédocentré, ce morcèlement du rôle éducatif, pris entre les effets des contraintes de l'existence et leur désir d'accéder à une individuation plus positive, participe de la construction de figures maternelles déviantes. Ainsi, initialement vécue comme « problématique » du point de vue de l'expérience intime maternelle, la maternité des enquêtées devient le lieu de négligences, au point de représenter, une fois saisie par le travail social, un risque potentiel pour l'enfant.
- 33 Cet écart aux assignations traditionnelles suscite une réaction sociale au sein même des familles des enquêtées, notamment parce qu'il jette un trouble dans le genre (Cardi, 2007). Ces femmes expliquent qu'elles subissent l'évaluation de leurs proches et se heurtent au contrôle social de leurs mères. Les situations considérées s'inscrivent en résonance avec les observations de Damour (2006) lorsqu'elle montre comment la famille peut constituer le relais des travailleurs sociaux. Si la génération ascendante ne permet pas de constituer un support direct pour la génération suivante, elle s'immisce dans les affaires comme dernier rempart articulé à l'action sociale. Dans le cas de Nathalie, la distance familiale ou l'atrophie des liens qui caractérisent ses relations avec

ses ascendants, ne permet pas à la famille proche de jouer un rôle de ressource en mesure de proposer une aide immédiate, mais n'empêche en revanche pas à ce que sa situation soit évaluée par sa mère, qui par la suite n'aura de cesse de réclamer la garde de ses petits enfants. On observe que ce contrôle familial s'effectue au prisme des mêmes critères que ceux utilisés par les travailleurs sociaux (Damour, 2006). Les difficultés financières de Nathalie appelant par exemple pour sa mère le placement familial de ses deux enfants. D'ailleurs, Nathalie présente le placement « provisoire » de ses enfants chez sa mère comme procédant d'un choix raisonné. Les définitions de la « bonne maternité » (Garcia, 2011) et ce qu'elle requiert en termes de disponibilité, d'affects, de soins, etc. diffusées d'une part au cours de l'histoire que ces mères ont nouées avec les acteurs du travail social, et d'autre part au sein de leur propre espace familial, contribuent à ce que ces femmes s'approprient l'étiquetage de « mauvaise mère ». Déplacée au sein de structures contrôlées de protection de l'enfance et d'aide à la parentalité, leur maternité génère alors des formes d'auto-culpabilisation prononcées, à même de nourrir pour plusieurs enquêtées, une disqualification parentale, voire l'expression d'une « identité honteuse » (Schultheis, Frauenfelder & Delay, 2007). Quand bien même, ces dispositifs contribuent à les décharger, les discours des enquêtées mettent au jour des formes de repli d'une maternité qui leur échappe davantage qu'elles ne l'auraient souhaité. Sophie, que l'on sait également à l'initiative du placement de ses trois filles, met en récit sa maternité, avec au centre, ce qu'elle analyse comme un « rapt » durable de ses droits de mère. Mêlant révolte et désarroi, Sophie revient sur les conditions de ce qu'elle nomme elle-même une « dépossession » de sa maternité. Son discours se polarise autour du fonctionnement opaque de la protection de l'enfance, et de sa propre naïveté. Elle insiste, lors de nos entretiens, sur le fait que, dépourvue de connaissances à propos des cadres et des régimes d'intervention de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), elle supposait que le placement de ses enfants, puisqu'il procédait de sa propre requête, impliquait nécessairement qu'elle en maîtrise les effets et la durée. Sophie décrit son effroi et son impuissance face au placement en foyer de sa cadette, alors à peine âgée de quatre ans. Elle n'a de cesse de répéter qu'elle n'aurait jamais souhaité le placement de son « bébé », mais seulement celui de ses deux filles aînées, alors âgées de 8 et 11 ans. Il lui est difficile de revenir sur les conséquences, décrites comme « affreuses », de ce placement :

« Avec l'ASE c'est l'enfer ! Avec le placement, la fratrie a explosé, les deux grandes vivaient dans un des pôles du foyer, la petite était séparée, elle était seule, c'était horrible parce qu'elle n'y était pour rien elle. Ils avaient dit qu'ils ne les sépareraient pas, les deux grandes ont 23 mois d'écart, mais il n'y a pas eu de maintien de la fratrie et ça c'était très dur. {...} Ensuite ça a été pire parce que la petite avait un appétit d'oiseau et ils l'ont forcée à manger, elle ne voulait pas, ils ont pensé qu'elle était anorexique parce qu'elle ne supportait pas le foyer, ils l'ont mise en famille d'accueil. »

- 34 Sophie est aujourd'hui encore travaillée par l'absence de sa plus jeune fille Mélissa. Agée de 15 ans, lors de notre dernier entretien, et placée en famille d'accueil, cette dernière exprime le souhait de retrouver une mère, avec laquelle elle n'a finalement que peu cohabité : « Mélissa veut venir vivre avec moi aujourd'hui, et l'ASE nous dit : "Il ne faut pas que votre fille ait l'espoir de rentrer". Il y a eu une audience au mois de novembre, et on sait que Mélissa est placée jusqu'à ses 17 ans. Elle a payé les pots cassés pour ses sœurs ». Si le propos de Sophie est empreint d'une culpabilité qui s'exprime à de nombreuses reprises, on relève, et notamment dans ce dernier extrait d'entretien, que la mise en récit de sa maternité et de ses déprises, tend à euphémiser son désir



passé de penser à elle. Sophie rend en partie encore ses filles aînées responsables de leur propre placement, et impute à l'action de l'ASE la longue durée de celui-ci. Centré sur un partage des responsabilités l'ayant conduit à se dessaisir de sa maternité, son discours met l'accent sur les efforts qu'elle déploie pour s'occuper aujourd'hui de sa plus jeune fille, et atteste de son impuissance face aux institutions de protection de l'enfance. En d'autres termes, Sophie élabore une mise en récit de sa maternité qui lui permette de sauvegarder sa propre valeur et d'accepter sa peine actuelle.

- 35 À la marge, seul le discours de Rose rend compte de relations pacifiées avec les professionnels du travail social qu'elle côtoie. Elle entrevoit dans leur intervention, un soutien porté sur les conditions lui ayant permis de s'occuper de sa fille, alors qu'elle était une jeune mère isolée de dix-neuf ans. Elle revient dès notre première rencontre sur la pénibilité de son quotidien, jusqu'à ce qu'elle soit épaulée par ceux qu'elle considère aujourd'hui comme « sa famille ». À noter cependant que leur intervention s'inscrit dans des dispositifs d'aide à la parentalité non coercitifs, davantage axés sur l'écoute et l'*empowerment* des parents, catégories de l'accompagnement dont il ne s'agit pas de discuter ici, mais qui se distinguent de l'intervention prescrite dans le cadre de la protection de l'enfance, tant ils privilégient un travail « avec autrui », plutôt que « sur autrui » (Laforgue, 2008).

### Des temporalités qui (re)définissent la « mère »

- 36 La fin de l'exercice d'une parentalité ordinaire n'entraîne pas l'abandon d'un travail parental. On relève au contraire des formes de réinvestissement de la maternité.
- 37 Les entretiens au domicile permet notamment d'accéder à la façon dont ces mères matérialisent leur relation à l'enfant : l'affichage de très nombreuses photos sur les murs des pièces à vivre, la présence de chambres et d'objets réservés aux enfants constituent autant de garanties du lien d'attachement mère-enfant. Sophie insiste sur le fait que ses filles ont toujours conservé leurs chambres et leurs affaires, quand bien même elle ne dispose plus que d'un seul droit de visite en journée. Ces observations font écho aux descriptions de Hachet (2013) à propos de la chambre d'enfant en cas de résidence alternée, dans la mesure où les chambres des enfants des femmes enquêtées ne changent pas de destination fonctionnelle, même lorsque l'espace habité est réduit. Sophie explique continuer à faire le ménage dans les chambres de ses filles, alors que ces pièces ne sont pas occupées durant de longues semaines. Ces habitudes procèdent d'une dimension affective, qui explique que les enquêtées souhaitent d'ailleurs que nous visitions les chambres de leurs enfants. De façon générale, ces mères s'attachent à de multiples reprises à présenter leurs domiciles comme étant ceux de leur famille. Ces représentations contribuent au maintien de leur identité de mère. L'intérieur de Sophie s'apparente aujourd'hui à une salle de jeu, on y trouve de plus tout le nécessaire de puériculture (lit de bébé, chaise haute, table à langer...), facilitant l'accueil d'un jeune enfant. Manon, sa fille aînée, lui rend visite presque tous les jours, depuis la naissance de Killian, son petit-fils. Nathalie nous sert quant à elle le « sirop de Julie » à notre arrivée. Ces détails (Piette, 1996) permettent de saisir comment leur maternité parvient à se déployer chaque jour autour d'objets ordinaires, comme le fait d'acheter ce que son enfant aime déjeuner, tout en sachant qu'elle ne le verra que plusieurs semaines plus tard. De la même manière, la présentation d'albums photo constitue l'occasion d'administrer la preuve d'une maternité effective, de faire le lien avec le passé, même si



la maternité de ces femmes s'inscrit plus dans un espace de projection, voire dans un processus de report. De leur ancrage dans des dispositifs socio-éducatifs, ces femmes reçoivent une injonction à s'engager dans un travail sur soi. Elles sont enjointes à attester de la transformation de leurs défaillances en éventuelles potentialités et il leur est demandé de se projeter dans des maternités différentes de celles qu'elles ont connues.

- 38 Certaines enquêtées identifient une rupture radicale entre ce qu'elles ont été et ce qu'elles sont ; d'autres n'en distinguent pas. Néanmoins, le placement de leurs enfants constitue une rupture communément perceptible dans leurs discours, au sein desquels on identifie qu'il engendre une inflexion dans leur positionnement vis à vis de la maternité. Les discours se cristallisent autour de leur droit à « rester mère ». La réification de leur maternité s'appuie sur une révision de leurs considérations passées. Par exemple, l'impatience de Sophie vis à vis de ses filles, cède la place à un retour rétrospectif sur l'attention qu'il revient de porter aux enfants. Les descriptions mettant en scène les recommandations qu'elle glisse à sa fille aînée Manon, à propos des soins prodigués à son jeune fils, ne manquent pas lors de nos entretiens. Sophie s'engage dans une entreprise de morale et de contrôle. D'ailleurs, le récit des échanges qu'elle entretient avec ses filles rend compte de relations fragiles, jonchées de reproches réciproques. Son propos, véhément lorsqu'elle revient sur la petite enfance de ses aînées, ne fait pas place à un ressenti plus pacifié. Mais, dégagée de la tutelle et de l'opposition de la protection de l'enfance, la relation mère-filles se reconstruit. Sophie entrevoit dans son nouveau rôle de grand-mère la possibilité de « se réaccorder » avec sa maternité, embrassant une norme de disponibilité qu'elle refusait. Elle s'étend par exemple en entretien sur le plaisir qu'elle éprouve à s'occuper de son petit fils.
- 39 D'une même manière, la reconstruction d'un rôle maternel peut s'amorcer avec l'arrivée d'un enfant, né et élevé des années plus tard. Le cas de Samia illustre clairement comment peut se réifier la maternité à l'aune des temporalités biographiques. Samia a deux filles : Inès, issue d'une première grossesse à l'aube de ses 19 ans. Née en dehors de toute conjugalité, puis ne bénéficiant pas suffisamment des soins de sa mère, l'enfant est d'abord placée en pouponnière, puis en famille d'accueil, avant d'être placée chez ses grands-parents maternels. En rupture avec sa famille d'origine, Samia n'a finalement que très peu « vu » sa fille. Douze années plus tard, Samia est enceinte d'une seconde fille, Jade, elle aussi sans filiation paternelle établie. Pourtant, la jeune femme reconstitue les motifs du placement de sa fille aînée, et oppose ses deux expériences de maternité :
- « C'est ma sœur qui l'a élevée, qui l'a prise à 3 ans et qui l'a élevée quoi. Donc du coup voilà, je la voyais pas beaucoup. J'étais là, mais c'était une période de folie, on va dire que c'était une mauvaise période et que j'étais pas très responsable quoi ! Du coup c'était des bringues et je faisais n'importe quoi, donc du coup... (silence). Elle est restée là-bas. {...} Donc, avec la grande, il ne s'est rien passé, je l'ai pas vue beaucoup celle-là. Je n'arrive pas à me souvenir d'une chose importante que j'ai faite avec elle. Je l'ai toujours vue avec ma sœur, mes parents... C'est ma fille, mais j'ai fait le choix de la laisser avec eux, donc c'est pas pareil. Avec Jade, je sais pas dire ce que l'on fait non plus, parce qu'on est toujours ensemble. Je lui demande ce qu'elle veut faire le week-end, si elle a envie de promener. Selon ce qu'elle me dit, je m'adapte. En général, on fait ce qu'elle aime ».
- 40 Les descriptions qu'elle dresse de sa seconde relation mère-enfant laissent entrevoir un rapport infléchi à l'enfance. Le travail parental qu'elle met en œuvre, autour de sa seconde fille, n'est pas concurrencé par le même désir de réalisation personnelle. Au

contraire, sa quête de nouvelles potentialités de soi vient s'articuler à l'envie de (re)construire un rôle maternel en miroir de ses « défaillances » passées. De plus, Samia dispose aujourd'hui de ressources (matérielles, morales et relationnelles) lui permettant de s'ajuster aux besoins de sa plus jeune fille, et plus généralement de répondre aux responsabilités domestiques et familiales qui lui incombent. Celle-ci occupe un emploi d'aide à la personne, qui certes ne lui permet pas de s'offrir des temps de loisirs, mais la protège de la pauvreté. Elle habite depuis la naissance de Jade le même appartement, aménagé à ses goûts, et entretient quelques relations amicales avec d'autres mères partageant sa condition monoparentale. En outre, les ressources dont elle dispose aujourd'hui ne procèdent pas seulement d'un réajustement personnel, ou encore d'une force de caractère révélée par l'épisode douloureux du placement de sa fille. Mises en récit, les formes de recomposition de ces maternités, sont toutefois à appréhender comme des relectures de vie, comme des bilans de l'expérience, au sein desquels se mêlent inévitablement une part objective, et une part plus subjective de définition de soi. Une interrogation peut en ce sens persister dans la mesure où la distance entre ces pôles de l'expérience reste difficilement mesurable, *a fortiori* lorsque le témoignage participe à construire une image de « pas si mauvais mère ».

## Conclusion

- 41 Le travail présenté dans cet article permet de poser un regard sur une condition parentale incertaine, et donc d'éclairer quelques facteurs de « déprise » venant expliquer la complexité des trajectoires mère-enfants. Ces maternités sont marquées par un fort sentiment de solitude, la discontinuité des parcours conjugaux, par un effritement des liens avec la famille élargie, et le recours intentionnel aux dispositifs d'assistance, traditionnellement compétents dans la prise en charge de l'enfance en danger. Le propos s'attache volontairement aux difficultés que pose la monoparentalité éducative, plus particulièrement lorsque elle concerne les franges les plus vulnérables de la population. Alors que la norme éducative est aujourd'hui à un encadrement plus constant et plus proche, et à une intention pédagogique qui ne se relâche pas, certaines mères éprouvent le désir de s'extraire de la chape de plomb que peut représenter ce rôle. L'examen de ces déprises maternelles offre à penser un rôle maternel sous tension, aux prises d'un mouvement de contradictions prononcé entre, d'une part, une injonction sociale forte adressée à la maternité et, d'autre part, des chances de réalisation personnelles de plus en plus précaires en raison de la complexité de leur trajectoires de vie. C'est notamment pour s'extraire de cette concurrence normative et tenter de se réaliser sur d'autres terrains que certaines d'entre elles vont jusqu'à faire le choix de devenir des parents périphériques et partager l'acte éducatif avec des tiers. Nous observons néanmoins que si leur maternité représente une épreuve, voire un fardeau, le statut de mère constitue une ressource identitaire dont elles ne souhaitent se dessaisir, et même qu'elles revendiquent, *a fortiori* lorsque l'exercice de leur maternité devient compromis et contraint.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BASTARD Benoît, « Une nouvelle police de la parentalité ? ». *Enfance, famille, générations*, 5, 2006, pp. 1-9.
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, La Découverte, 2012.
- BLÖSS Thierry, *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- BLÖSS Thierry, « Travail domestique et responsabilités parentales : présupposés et paradoxes de l'action publique », *Informations sociales*, 4, 154, 2009, pp. 50-59.
- BLÖSS Thierry, ODENA Sophie, « Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux « Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal » », *Recherches et Prévisions*, 80, 1, 2005, pp. 77-91.
- BLÖSS Thierry, « Devoirs maternels. Reproduction sociale et politique des inégalités sexuées », *Les Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 214, 2016, pp. 46-65.
- CARDI Coline, « La "mauvaise mère" : figure féminine du danger », *Mouvement*, 49, 2007, pp. 27-37.
- CAMPEON Arnaud, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », *Informations sociales*, 2, 188 2015, pp. 20-26.
- CARADEC Vincent, *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, SIBLOT Yasmine, *La France des « petits-moyens »*, *Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2008.
- CASTEL Robert, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 1994, pp. 11-27.
- CASTEL Robert, *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.
- DAMOUR Christelle, « Précarité économique et « mauvais parents » : réappropriations d'un étiquetage », *Empan* 1, 61, 2006, pp. 131-135.
- EHRENBERG Alain, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- FINE Agnès, « Qu'est-ce qu'un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales », *Spirales* 1 21, 2002, pp. 19-43.
- GARCIA Sandrine, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*. Paris, La Découverte, 2011.
- GEAY Bertrand, HUMEAU Pierig, « Devenir parents. Les appropriations différenciées de l'impératif de procréation », *Les Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 214, 2016, pp. 4-29.
- GIULIANI Frédérique, *L'ordre pactisé des dispositifs d'accompagnement. Ethnographie de la relation d'aide sur quelques scènes actuelles du travail social*. Thèse de doctorat en sociologie et sciences sociales, sous la direction de Jacques Ion, Lyon, 2005.
- GOJARD Séverine, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.

- HACHET Benoît, « La chambre des enfants en résidence alternée : un sanctuaire ? », *Strenæ*, 2014.
- HOGGART Richard, *La culture du pauvre*, Collection Le sens commun, 1970.
- KAUFMANN Jean-Claude, « Vie hors couple, isolement et lien social. Figures de l'inscription relationnelle », *Revue Française de Sociologie*, XXXV, 4, 1994, pp. 593-617.
- LACROIX Isabelle, « Valorisation des « compétences parentales » et contrôle des risques dans l'accompagnement des parents : les ambivalences de la « contractualisation » en protection de l'enfance », *Recherches familiales*, 12, 2015, pp. 197-209.
- LAFORGUE Denis, « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2009.
- LE PAPE Marie-Clémence, *La famille à l'épreuve des risques : logiques éducatives et stratification sociale*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Jean-Hugues Déchaux. Paris, Institut d'études politiques, 2009.
- MARTIAL Agnès, « Paternité, maternité et coparentalité à l'aune de nouveaux contextes : la résidence au père et la résidence alternée », *Dialogue*, 201, 2013, pp. 57-68.
- MARTIAL Agnès, *Des pères « en solitaire ». Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- MARTIN Claude, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- MARTUCELLI Danilo, *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.
- MILLET Mathias, THIN Daniel, « École : les raisons des ruptures », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 4, 2006, pp. 52-55.
- NEYRAND Gérard, « La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation », *Recherches familiales*, 1, 4, 2004, pp. 71-88.
- NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et sujet femme*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2004.
- PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action*, Paris, Métailié, 1996.
- PIOLI David, « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle ». *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 1, 2006, pp. 197-209.
- SCHWARTZ Olivier, *Le Monde privé des ouvriers*. Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- SCHULTHEIS Franz, « Vers un État social européen ? Les enseignements de la politique européenne de lutte contre le chômage des jeunes (1997-2001) », in PAUGAM Serge (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, pp. 873-886.
- SINGLY (de) François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, Paris 2007.
- SOULET Marc-Henry, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan* 4,60, ERES, 2005, pp. 24-29.
- VERGUS Anne, VOGEL Marie, « Le travail parental : un travail comme un autre ? », *Informations sociales* 4/2009, 154, 2009, p. 4.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine, « Étude sur les mères de naissance qui demandent le secret de leur identité lors de leur accouchement », *Rapport de recherche INED, CNAOP*, 2010.

## NOTES

1. Nous avons souvent eu recours à un second, voire un troisième entretien auprès des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche, ce sont donc neuf rencontres et non neuf entretiens.
2. Les actions de soutien et d'accompagnement des parents sont marquées par leur polymorphisme, notamment du fait de la faible normalisation affectée à la catégorie d'accompagnement (Giuliani, 2005). Les dispositifs ici considérés parce qu'ils concernent directement les mères auprès desquelles nous avons enquêtées sont celui des stages parentaux, dispositifs hybrides qui reposent sur un partenariat Justice/Éducation nationale original, qui ont pour objectif de « raccrocher » à la scolarité des jeunes issus des poches d'extrême précarité du territoire marseillais. Les dispositifs visent à assurer le rétablissement de l'assiduité des jeunes au moyen d'une responsabilisation de leurs parents. Le placement à domicile constitue quant à lui une forme intensive de soutien à la parentalité puisqu'il tient en un accompagnement soutenu des parents à leur domicile.
3. Une maison d'enfant à caractère social est un établissement social au sein duquel sont placés par décisions judiciaires enfants et adolescents.
4. Couples et familles - Insee Références - Édition 2015 - décembre 2015
5. À noter que cette gestion mentale du quotidien revêt ceci de particulier qu'elle est, la plupart du temps, invisible, parce qu'elle relève de l'évidence (Blöss, 1999).
6. Source : Insee, statistiques d'état civil et estimations de population. Rangs de naissance redressés à partir du recensement 2008.
7. Entretien au domicile avec Safia, juin 2013.
8. Il faut entendre par « supports », l'ensemble des soutiens qui semblent tenir l'individu face au monde. Danilo Martucelli les définit comme autant de soutiens « matériels ou symboliques, proches ou lointains, conscients ou inconscients, activement structurés ou passivement subis, toujours réels dans leurs effets » (2002, 64).
9. La garde des filles de Virginie s'inscrit dans le cadre du placement à domicile. Le maintien de ses filles au domicile est, au moment de notre rencontre, soumis au suivi régulier d'un éducateur de la maison à caractère social responsable de la mise en œuvre de cette mesure de protection de l'enfance. Cette mesure s'appuie sur un placement séquentiel : en cas de difficulté évaluée par la mère ou la structure, ses filles ont alors la possibilité d'être hébergées au sein de la maison d'enfants. Sur les trois dernières années ce repli a pris cours à cinq reprises.
10. La mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire, ordonnée par le juge des enfants, qui vise, selon l'article 375-2 du code civil, à « apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles et morales qu'elle rencontre ».

---

## RÉSUMÉS

À partir d'une enquête par entretiens menée auprès de mères, en situation de monoparentalité et de vulnérabilité sociale, cet article interroge, sous l'angle du genre, la maternité au prisme de ses « déprises ». Il éclaire une absence de coparentalité sociale, particulièrement ancrée au sein du pôle précaire des catégories populaires, et montre que le dessaisissement des pères, conjugué à la précarité sociale et relationnelle, peut participer d'une redéfinition de la maternité. L'enquête décrit ainsi d'une part comment ce rôle maternel, sous tension, se réifie à distance des normes de

dévouement maternel, lorsque les enquêtées choisissent de placer leurs enfants, d'autre part comment peut se reconstruire une relation de désir et d'affects vis-à-vis de la maternité.

Starting from a survey through interview with mothers who are in a “single parent” situation and a social vulnerability situation, this article is questioning under a gender angle, maternity through its abandon. The article enlightens an absence of social dual-parenthood, especially anchored in the precarious pole of working classes, and shows that the disengagement of the father combined to a social and relational precarity may participate in a redefinition of maternity. The enquiry shows us two important elements, on one hand, it shows how this maternal role under tension can renew itself far away from norms of maternal devotion, as we can see with the women interrogated who choose to place their children in social services and on the other hand, it shows how a relationship of desire and an affective, emotional relationship can be rebuilt after that.

## INDEX

**Keywords** : parenthood, motherhood, children, experience, social control

**Mots-clés** : Parentalité, maternité, enfants, expérience, contrôle social

## AUTEUR

JESSICA POTHET

Maître de conférences en sociologie

Université de Lorraine, Laboratoire 2L2S, Espé de Lorraine